

ETAT DE RESULTATS CYCLO-CROSS

A transmettre dans les 48 heures qui suivent l'épreuve pour **HOMOLOGATION** aux instances concernées
selon le niveau de l'épreuve dont dépend l'organisateur

CONTRÔLE MEDICAL OUI NON

Date de l'épreuve

Titre de l'épreuve

Comité régional

Lieu de l'épreuve

Nom de l'organisateur

Catégorie (ou genre)

LE COLLEGE DES ARBITRES

	NOM - Prénom	Comité Régional	Qualification
Président de Jury			
Arbitre Titulaire			
Arbitre Titulaire			
Juge à l'arrivée			
Secrétaire			
Arbitre complémentaire			
Arbitre complémentaire			
Chronométrateur			
Chronométrateur			
Agent contrôle anti-dopage			

AVIS IMPORTANT :

- Les états de résultats des épreuves des calendriers UCI et FFC doivent être obligatoirement informatisés. Accompagnés de la liste des participants (nom, prénom, équipe, n°de licence) ces documents doivent être envoyés par le Président du Jury des arbitres au siège fédéral dans les meilleurs délais. Un double sera établi pour le comité intéressé.

- Les états de résultats des épreuves du calendrier régional doivent être transmis au comité régional concerné pour homologation.

DÉCISIONS PRISES PAR LE JURY DES ARBITRES			
NOM - PRÉNOM	N° DE LICENCE	PÉNALITÉ	MOTIF
COUREURS ACCIDENTÉS			

Les soussignés, Arbitres de la course et Juge à l'arrivée certifient la sincérité des résultats mentionnés au tableau ci-contre et déclarent que les coureurs ont pris le départ au nombre de :

Nombre d'engagés :

A,

Le,

Signature des 3 arbitres

Signature du juge à l'arrivée

Signature du chronométrateur